



## Communiqué de presse

16 avril 2020

---

### **Pour la reprise du 11 mai, nos exigences pour rassurer les parents et les élèves**

**Laurence Guillermou**  
chargée de  
communication

T : 06 82 81 40 82

108/110, avenue Ledru-Rollin  
75544 Paris Cedex 11

Sans tests en nombre suffisant, sans masques chirurgicaux en nombre suffisant (permettant par exemple d'être distribués aux enfants, ne serait-ce qu'à partir du collège), la seule façon de limiter la contagion est d'appliquer les gestes barrière. Pour ce faire, il faut :

- Pouvoir respecter les gestes d'hygiène de base, à savoir se laver les mains plusieurs fois par jour (• impératif de rénovation de tous les sanitaires avec savon et serviettes papier ou renouvelées plusieurs fois/jour ; • gel hydroalcoolique à disposition, en fonction des classes d'âge, toute la journée • accès ouvert aux toilettes pour permettre aux enfants de se nettoyer quand ils le pensent nécessaire ; • désinfecter régulièrement les locaux et les matériels ; • récréations et interclasses décalés pour que tous puissent y accéder ; • privilégier les activités extérieures et les temps de relaxation).

- Pouvoir respecter les distanciations corporelles (• classes allégées pour que les enfants soient suffisamment éloignés les uns des autres en classe, avec des groupes de 10 jeunes maximum ; • étalement des jours de classe (a minima sur 5 jours) ; respect des distanciations dans les transports scolaires régulièrement désinfectés ; • multiplication des services de cantine pour un accueil de petits effectifs et campagne d'éducation sur le rôle d'une alimentation équilibrée dans la préservation de sa santé ; • en cas de suppression des cantines, prévoir des paniers repas équilibrés pour les familles demandeuses ; • alternance des entrées et sorties d'école et de classe ; • cheminements dans les espaces communs devant limiter le rapprochement des enfants • alternance des récréations ; • enseignants et tous les personnels dotés de masques ; • tests systématiques des personnels et enfants avec et sans symptômes pour effectuer un suivi sanitaire de ceux ayant été en contact de personnes malades pour éviter une contamination accélérée.

- Permettre une reprise dans un bon environnement (• des psychologues devront être présents partout où ils seront demandés, des infirmières, des médecins scolaires... pour rencontrer les équipes éducatives, les élèves et les parents qui le souhaitent ; • préparer les élèves dès maintenant à ce que pourrait être la rentrée dans leur établissement et prendre le temps au retour à l'école d'expliquer la nouvelle organisation à l'œuvre ; • reprise des cours progressive (aménagement des rythmes scolaires pour pallier aux effets de l'enfermement dû au confinement) ; • prévoir des temps d'échanges, d'expression libre pour mieux appréhender et analyser la crise ; • aménager des visites médicales pour tous les jeunes afin d'effectuer un bilan santé global ; • la bienveillance des personnels doit primer, les notes prodiguées durant le confinement supprimées tout comme la note d'assiduité ; • envisager de transférer le

budget du SNU vers l'organisation de colonies de vacances avec de petits effectifs et des personnels éducatifs formés).

- Sécuriser le périscolaire (• les centres de loisirs et garderies doivent répondre aux mêmes exigences que sur le temps scolaire pour pouvoir respecter les gestes barrières et la distanciation corporelle - protéger les aînés souvent sollicités dans les modes de garde en « dépannage » en dégageant des aides pour rémunérer des personnels ou des aides complémentaires pour les familles).

Enfin, en prévision d'un nouvel épisode de confinement, il serait utile de distribuer des tablettes ou ordinateurs aux élèves qui n'en possèdent pas, de former les enseignants à l'enseignement à distance et les AESH à l'accompagnement à distance.

Nous avons toujours des interrogations à propos des publics concernés par ce retour en établissement, sur les critères de priorisation des élèves, sur l'organisation d'une reprise pour les internats, pour les stages des lycées professionnels, pour les jeunes en EREA... Quoiqu'il en soit, les parents devront conserver la liberté d'exercer un droit de retrait s'il leur semble que les conditions ne sont pas remplies pour que leur enfant retourne à l'école ou s'ils sont des personnes à risque, en poursuivant l'école à distance. Enfin, il faudra consulter chaque établissement au moment de sa réouverture qui ne pourra se faire qu'avec son accord, ainsi que celui de la collectivité dont il dépend et de ses représentants locaux de parents, sans oublier d'y associer les organisations lycéennes.

La FCPE, l'UNL, le MNL, la FIDL

